

Comment les entreprises suisses acceptent-elles les taxes environnementales

Autor(en): **Bürgenmeier, Beat**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **57 (1999)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-140835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMENT LES ENTREPRISES SUISSES ACCEPTENT-ELLES LES TAXES ENVIRONNEMENTALES ?

Beat BÜRGENMEIER
professeur
Université de Genève

Enquête sur l'acceptabilité des taxes écologiques auprès des entreprises *

Il est paradoxal de constater que, pendant que la «structure intellectuelle» de l'économie de l'environnement prend de l'ampleur, l'impact politique des recommandations est resté faible dans à peu près tous les pays (Cropper & Oates, 1992). Le cas suisse ne fait pas exception.

Vu l'ampleur de cette opposition, nous nous sommes penchés sur l'étude théorique et empirique des objections aux taxes incitatives à l'aide d'une enquête et d'une analyse factorielle. Comme les objections viennent souvent des milieux industriels, nous nous sommes adressés à eux, en leur soumettant un questionnaire. La première partie de cette contribution traite le dépouillement des données ainsi que les méthodes utilisées. La deuxième partie expose le contenu théorique du questionnaire, la troisième présente les résultats, la quatrième dégage les tendances principales à l'aide d'une analyse factorielle des réponses, et la cinquième présente les résultats des autres méthodes d'analyse. Enfin, la sixième partie propose, en guise de conclusion, une synthèse des observations.

1. Cadre méthodologique

Le choix des entreprises s'est porté sur les 300 plus grandes entreprises suisses, sélectionnées d'après le chiffre d'affaires. Même si de nombreuses entreprises sont des multinationales produisant dans différents pays, elles exercent tou-

* texte extrait de Bürgenmeier B., Harayama, Y., Wallart, N. (1997), *Théorie et Pratique des taxes environnementales*, Paris : Economica, Chapitre 6, p. 119 à 150.

tes une part non négligeable de leur activité en Suisse. Le questionnaire a été envoyé aux responsables des finances dans le but de toucher les personnes les plus conscientes de l'impact de la taxe sur les décisions des entreprises.

Le questionnaire comporte 50 questions fermées et 2 questions ouvertes. Pour chaque question, le logiciel utilisé a calculé la fréquence, la moyenne et l'écart-type des réponses, le nombre de réponses et de non-réponses, les pourcentages correspondant à chaque réponse, les pourcentages cumulés; il a ensuite effectué une analyse factorielle des réponses.

Les réponses obtenues étant de plusieurs types, différentes méthodes ont été choisies. Pour évaluer si les objections aux taxes incitatives sont fondées ou pas, nous avons calculé pour chacune une *moyenne centrée* des réponses ¹. Nous avons alors procédé à un *classement des objections* selon la moyenne obtenue.

Par ailleurs, nous avons effectué une *analyse factorielle* des réponses obtenues. Celle-ci vise à regrouper les données en quelques facteurs, qui expliquent la plus grande partie des résultats. La méthode permet de réduire un problème complexe à une taille plus saisissable.

Enfin, l'analyse des réponses données aux *questions ouvertes* donne un éclairage intéressant aux résultats obtenus jusque-là. Elle concerne la question 13 (Quel instrument est préférable aux taxes?), ainsi que les remarques en fin de questionnaire.

2. Le contenu du questionnaire

Pour embrasser tout l'éventail des objections possibles, nous avons répertorié et classé les différents arguments qui s'opposent aux taxes incitatives. Ceux-ci proviennent de sources très diverses ² et concernent :

- Les objections théoriques et d'application;
- Les objections sur l'efficacité des taxes;
- Les objections d'ordre macro-économique et sectoriel;
- Les objections aux conséquences distributives;
- L'incertitude comme facteur d'objection;
- Autres objections;
- L'utilisation des recettes fiscales;
- Le modèle de la taxe.

3. Résultats généraux

3.1 Taux de réponse

Le sondage a effectivement porté sur 281 entreprises. 102 ont renvoyé le questionnaire dans les délais, ce qui correspond à un taux de réponse de 36.3% (de plus, 13 se sont excusées de ne pouvoir répondre). Ces 102 entreprises se répartissent en 44 «pollueuses» et 58 «non pollueuses».

3.2 Acceptabilité générale

La question 51 montre que l'acceptabilité générale des taxes incitatives est bonne (voir tableau 1). Les entreprises y sont favorables dans une proportion de deux tiers. Ce résultat est aussi bien observé pour les entreprises «polluantes» que pour les «non polluantes». ³

Tableau 1

Question 51: D'une manière générale, êtes-vous favorables aux taxes incitant une meilleure protection de l'environnement ?

	Oui %	Non %	Pas de réponse %
Toutes entreprises	66.7	27.5	5.8
«Pollueurs»	63.6	27.3	9.1
«Non pollueurs»	69.0	27.6	3.4

Cependant, certaines entreprises «polluantes» n'ont pas voulu prendre position: le pourcentage de sans réponse est près de trois fois plus élevé chez elles. Un tel résultat semble être le fruit d'une contradiction entre attitude personnelle et attitude en tant que responsable d'entreprise. Enfin, de nombreuses entreprises se sont déclarées être favorables aux taxes, mais sous certaines conditions. Nous reviendrons plus loin sur ces conditions et modalités d'application.

3.3 Objections

Les questions concernant l'efficacité des taxes sont les questions 7 à 16 (tableau 2). Les entreprises considèrent les objections qui concernent l'efficacité comme plutôt non fondées: la moyenne centrée des réponses est largement négative, sauf pour le faux niveau des taxes (question 10) et les coûts administratifs (question 11).

Tableau 2

	(1) Objection totalém. infondée* %	(2) Objection plutôt infondée* %	(3) Objection plutôt fondée* %	(4) Objection tout à fait fondée* %	Moyenne centrée **	Ecart- type
Efficacité de la taxe						
7. Les taxes ont peu ou pas d'effet sur les pollueurs	24.5	37.3	24.5	11.8	-0.26	0.96
8. Les pollueurs vont continuer à polluer, mais sous d'autres cieux	13.7	46.1	28.4	8.8	-0.17	0.83
9. Les problèmes d'environnement sont déjà bien maîtrisés actuellement	34.3	41.2	15.7	5.9	-0.57	0.87
10. Comme on ne connaît pas avec précision la réaction des consommateurs à l'introduction des taxes, l'Etat va se tromper en fixant leur niveau	7.8	31.4	39.2	19.6	0.22	0.87
11. Les coûts administratifs sont trop importants	6.9	18.6	45.1	27.5	0.45	0.87
12. Le calcul des taxes se base sur des hypothèses théoriques peu réalistes	8.8	38.2	37.3	13.7	0.07	0.84
13. Les taxes ne sont pas le meilleur moyen pour réduire la pollution	17.6	35.3	32.4	10.8	-0.12	0.91
14. Les réglementations coûtent globalement moins cher à l'ensemble de l'économie	28.4	32.4	27.5	6.9	-0.36	0.93
15. On ne peut rajouter des taxes sans supprimer les réglementations	24.5	32.4	27.5	11.8	-0.22	0.98
16. Pour arriver à une croissance durable, il faudrait des taxes trop élevées	20.6	29.4	33.3	12.7	-0.10	0.97
Aspects micro- et macroéconomiques						
17. L'introduction de taxes incitatives provoque ... hausse générale des prix	11.8	28.4	35.3	23.5	0.21	0.96
18. ... baisse de la croissance économique globale	24.5	43.1	21.6	7.8	-0.37	0.88
19. ... baisse de l'emploi	26.5	48.0	17.6	5.9	-0.47	0.83
20. ... baisse de la productivité	35.3	36.3	23.5	2.0	-0.58	0.83
21. ... réduction des activités dans votre secteur	39.2	34.3	16.7	7.8	-0.57	0.94
22. ... réduction des activités dans d'autres branches économiques	12.7	40.2	37.3	5.9	-0.12	0.79
23. ... augmentation de l'influence de l'Etat dans l'économie	10.8	18.6	38.2	31.4	0.41	0.97
24. ... déplacement de certaines entreprises à l'étranger ou dans d'autres régions	3.9	23.5	42.2	28.4	0.47	0.83
25. ... problèmes au niveau de la compétitivité internationale	3.9	21.6	37.3	36.3	0.57	0.86
26. ... coût d'adaptation aux nouveaux prix (les invest. effectués sont dépassés)	2.9	26.5	51.0	16.7	0.34	0.73

* Le total donne moins de 100% à cause des non-réponses.

** La moyenne centrée est obtenue en retranchant 2.5 à la moyenne. Nombre positif: objection fondée, nombre négatif: objection non fondée

Les aspects *macro-économiques et sectoriels* sont représentés dans le bas du tableau 2. Les objections que les entreprises considèrent comme fondées sont les aspects de compétitivité internationale (questions 24 et 25), l'influence de l'Etat (question 23), le coût d'adaptation et la hausse des prix (questions 26 et 17).

Les aspects *distributifs* concernent les questions 27 à 31 (tableau 3). Ils sont considérés comme fondés pour les entreprises (questions 30 et 31), mais infondés pour les particuliers (questions 27 et 28; la question 29 concernant à la fois les entreprises et les particuliers). Ce résultat paradoxal peut être mis au compte du fait que ce sont des entreprises qui ont été interrogées et non pas des particuliers.

Les aspects *d'incertitude* sont considérés comme étant un obstacle par les entreprises, l'incertitude la plus grande étant de nature politique (question 35 sur le conflit d'objectifs). Remarquons ici que même si la taxe est jugée efficace (questions 7 et 8), son efficacité est jugée relativement incertaine (question 32).

Les aspects *politico-juridiques* concernent les questions 40 à 47 et retien-

Tableau 3

	(1) Objection totalém. infondée %	(2) Objection plutôt infondée %	(3) Objection plutôt fondée %	(4) Objection tout à fait fondée %	Moyenne centrée	Ecart- type
Aspects distributifs						
27. Les pauvres vont payer plus que les riches	32.4	41.2	14.7	7.8	-0.52	0.90
28. Même si les pauvres paient moins que les riches, certains paieront plus que d'autres; c'est inacceptable	25.5	43.1	20.6	7.8	-0.39	0.89
29. Les taxes entraînent des charges financières supplémentaires pour les consommm.	9.8	19.6	43.1	25.5	0.36	0.92
30. Les entreprises devront effectuer des investissements supplémentaires	2.0	5.9	52.0	36.3	0.77	0.67
31. Les entreprises auront des coûts de production supplémentaires	2.9	14.7	47.1	33.3	0.63	0.77
Incertitude						
32. sur l'impact des taxes sur l'environnement	5.9	32.4	42.2	16.7	0.22	0.82
33. sur le niveau des prix futurs, d'où incertitude sur les décisions d'investissements	1.0	30.4	52.0	14.7	0.32	0.68
34. sur le contenu des politiques futures de l'environnement	7.8	33.3	44.1	12.7	0.13	0.81
35. en raison du conflit entre l'objectif environnemental et l'objectif financier des taxes	5.9	15.7	38.2	39.2	0.62	0.88
36. sur le remplacement des produits polluants par d'autres produits moins polluants	11.8	37.3	35.3	11.8	-0.01	0.86
37. quant à l'impact des taxes sur les riches et les pauvres	7.8	52.9	24.5	9.8	-0.12	0.78
38. quant à l'impact sur les secteurs économiques et les entreprises individuelles	2.0	25.5	52.0	16.7	0.37	0.71
39. quant aux effets sur l'économie (sur la croissance, l'emploi, la compétitivité, etc.)	2.0	24.5	55.9	14.7	0.36	0.68
Aspects politiques et institutionnels; autres						
40. Les problèmes d'environnement touchent le long terme; il y a des problèmes économiques plus urgents à régler	36.3	29.4	22.5	10.8	-0.42	1.01
41. Le niveau des taxes sera fixé dans un but fiscal et non écologique	8.8	22.5	51.0	16.7	0.26	0.83
42. Les taxes se basent sur une théorie qui ignore les effets à long terme de l'accumulation et de la combinaison de polluants	6.9	32.4	46.1	11.8	0.15	0.78
43. Il y aura des probl. de répartition des tâches entre Confédération, Cantons et Communes	13.7	23.5	33.3	25.5	0.24	1.01
44. Il y aura des problèmes de compétences entre administration des finances et de l'environnement	9.8	22.5	33.3	31.4	0.39	0.97
45. Certains cantons vont pratiquer du "dumping écologique"	19.6	33.3	28.4	15.7	-0.09	0.99
46. Il y aura des problèmes juridiques (au niveau national ou international)	6.9	23.5	45.1	20.6	0.33	0.85
47. Payer pour polluer donne une certaine légitimité à l'acte de polluer (probl. moral)	19.6	27.5	36.3	14.7	-0.03	0.97

nent toute leur attention. Notons que le fait que le paiement de la taxe légitime la pollution (question 47) ne semble être fondé que pour une partie des entreprises.

3.4 L'importance de l'utilisation des recettes

Le tableau 4 présente les résultats concernant la redistribution des recettes. La seule solution qui obtient une moyenne centrée positive, est la redistribution des recettes pour une *protection supplémentaire de l'environnement*. La deuxième réponse, d'après la moyenne centrée, est la *réduction des impôts directs*, ce qui peut surprendre. Elle s'explique peut-être par le fait que ceux qui ont répondu au questionnaire sont lourdement taxés par le fisc et ont répondu dans leur optique personnelle et non pas dans celle de leur entreprise. Cette hypothèse semble être confirmée par la diversité des réponses (35.6% trouvent ce mode de redistribution totalement exclu).

Une des formes les plus connues de redistribution des recettes (*montant forfaitaire* aux ménages et entreprises, par exemple selon le modèle écobonus, propositions Meier & Walter, 1991 ou Von Weiszäcker & al., 1992) se situe en troisième position. Lors d'un remboursement forfaitaire, les entreprises reçoivent

directement des montants en retour. De même, en utilisant les *cotisations sociales* pour le remboursement, les entreprises et les travailleurs se partagent directement le montant restitué. Le gain respectif dépend de l'élasticité-salaire de l'offre et de la demande de travail. Les cotisations sociales viennent juste après le montant forfaitaire dans l'ordre d'acceptabilité.

Tableau 4

Redistribution des recettes	(1) totalem. exclu %	(2) plutôt exclu %	(3) plutôt accept. %	(4) tout à fait accept. %	Moyenne centrée	Ecart-type
1. Protection supplémentaire de l'environnement	8.8	17.6	36.3	34.3	0.49	0.95
2. Montant forfaitaire	36.3	26.5	21.6	13.7	-0.37	1.06
3. Cotisations sociales	34.3	29.4	31.4	3.9	-0.45	0.90
4. Impôts directs	35.3	16.7	21.6	25.5	-0.12	1.21
5. Impôts indirects	43.1	30.4	23.5	2.0	-0.66	0.85
6. Pas de redistribution	75.5	11.8	8.8	3.9	-1.09	0.81

On trouve ensuite les *impôts indirects*. Leur remboursement revient en partie aux entreprises et en partie aux consommateurs. La part dévolue à chaque groupe dépend de l'élasticité de l'offre et de la demande. Or, comme les taxes incitatives sont une forme d'impôts indirects, il y aurait donc un minimum d'effets redistributifs à compenser l'un par l'autre. Malgré cela, les entreprises le placent en avant-dernière position. On trouve logiquement en queue de liste *pas de redistribution* du tout.

Le financement de dépenses supplémentaires pour la protection de l'environnement, cité en première position, peut se faire par des dépenses de l'Etat (consommation ou investissement), ou par des subventions aux entreprises pour les activités dépolluantes (cf. Moser & al., 1993). La première solution augmente la quote-part de l'Etat, quelle que soit la définition retenue, alors que la deuxième solution ne l'augmente pas si elle est définie de manière restrictive (c'est-à-dire sans les dépenses de transferts). Si l'on veut éviter la contradiction entre les réponses, on est obligé de retenir cette deuxième solution, qui est aussi préférable pour

les entreprises car elles récupèrent sous forme de subventions ce qu'elles ont versé en taxes. L'impact sur l'environnement se fait donc à la fois par les recettes et par les dépenses, ce qui renforce l'effet de cette politique. Pour Barde & Opschoor (1994), ce système donne la plus grande acceptabilité politique: «la cause est jugée bonne et la transparence fiscale assurée».

3.5 Le modèle de la taxe

Les résultats obtenus montrent qu'un *délai entre la décision de la taxe et sa mise en vigueur est indispensable* pour 55.6% des sondés (et même important ou indispensable pour 88.9%), alors qu'une élévation graduelle du niveau ne l'est que pour 37.8% d'entre eux (tableau 5.). On voit ici l'importance du fait qu'une taxe rend nécessaires des investissements supplémentaires, ce qui ne peut se faire instantanément.

La plupart des entreprises déclarent pouvoir répercuter en partie les coûts supplémentaires (question 50). Les 13.7% des entreprises pouvant répercuter la hausse des coûts entièrement ont une offre parfaitement élastique et/ou une demande parfaitement inélastique. On y trouve principalement les entreprises de production et distribution d'électricité ainsi que le commerce de détail.

Tableau 5

Modèle de la taxe	Entre- prises	(1) aucune importance %	(2) pas très important %	(3) important %	(4) indis- pensable %	Moy- enne centrée	Ecart- type
48. Délai avant mise en vigueur	Toutes	0.0	10.8	32.4	53.9	0.94	0.69
	Poll.	0.0	4.5	27.3	65.9	1.13	0.57
	Non poll	0.0	15.5	36.2	44.8	0.80	0.73
49. Niveau augmenté par étapes	Toutes	2.0	14.7	43.1	36.3	0.68	0.76
	Poll.	2.3	13.6	38.6	40.9	0.74	0.78
	Non poll	1.7	15.5	46.6	32.8	0.64	0.74

Répercussion des coûts (Question 50.)	(1) pas du tout %	(2) en partie %	(3) large- ment %	(4) entiè- ment %	Moy- enne centrée	Ecart- type
Toutes entreprises	22.5	48.0	10.8	13.7	-0.33	0.95
"Pollueurs"	18.2	54.5	9.1	15.9	-0.27	0.94
"Non pollueurs"	25.9	43.1	12.1	12.1	-0.39	0.96

En revanche, 22.5% des entreprises ne peuvent pas répercuter les hausses de coûts sur leurs prix. Il s'agit des secteurs soumis à une forte concurrence, comme une partie de la métallurgie, du papier et de la chimie ainsi que l'informatique. Ils font face à des prix déterminés sur les marchés mondiaux, c'est-à-dire à une offre parfaitement élastique. Comme le prix sur les marchés internationaux est fixé, toute hausse des coûts de la part d'un producteur national devra être supportée entièrement par le producteur. Ces secteurs sont partagés, la moitié s'exprimant pour des taxes incitatives, la moitié contre.

3.6 *Autres observations*

Des objections non fondées (question 7: les taxes ont peu ou pas d'effet sur les pollueurs, et question 14: les réglementations coûtent globalement moins cher à l'ensemble de l'économie) ont été introduites afin d'évaluer le besoin d'information. Les réponses montrent qu'en moyenne, *les entreprises sont bien informées* sur le mécanisme des taxes et leurs conséquences.

4. Synthèse de l'analyse factorielle

Les principaux résultats de l'analyse factorielle sont résumés dans le tableau 6. Il contient 4 facteurs par secteur. Les groupes d'objections jugées fondées sont en gras.

Tableau 6

	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4
Toutes entreprises	Fonction de production	Compétences, institutionnel	Conflit d'objectifs, pol. fiscale	Incertitude sur les prix
Entreprises "polluantes"	Théorie et son application	Conflit d'objectifs	Coûts vs avantages	Impact redistributif
Entr. "non polluantes"	Théorie, problèmes institutionnels	Efficacité écon. et écologique	Compétitivité, coûts	Fonction de production

Ce tableau montre l'importance d'une politique de taxation clairement définie, sur laquelle les entreprises peuvent baser leurs décisions d'investissement.

Celle-ci ne doit pas être bouleversée par des problèmes de compétences ou institutionnels; elle ne doit pas entraver la compétitivité. De plus, la théorie doit amener des résultats par une application sans équivoque. Les réponses qui sont communes aux deux groupes montrent que les raisonnements sont semblables dans les entreprises «polluantes» et «non-polluantes».

5. Objections principales et questions ouvertes

Le tableau 7 classe les objections d'après leur moyenne respective (rappe-
lons que plus la moyenne est élevée, plus l'objection est jugée fondée), et repré-
sente les 10 dont la moyenne est la plus importante. Les «pollueurs» et les «non-
pollueurs» présentent des résultats identiques, même si les objections sont ressen-
ties légèrement plus fortement par les «pollueurs».

Les 10 objections principales peuvent être regroupées en deux ensembles.
Le premier contient les questions 24, 25, 30 et 31, qui concernent la *compétitivité*
des entreprises et l'augmentation des coûts induits par des taxes. Le deuxième
ensemble d'objections contient les questions 11, 23, 35 et 44. Elles concernent
l'influence de l'Etat sur l'économie, matérialisée par des coûts administratifs trop
élevés, et des problèmes d'objectifs et de compétences. Mentionnons encore le
fait que les objections principales sont matérialisés par de faibles écarts-type: les
entreprises sont dans leur grande majorité d'accord entre elles.

*Tableau 7: les 10 objections considérées les plus fondées
(toutes entreprises)*

Classe- ment	Ques- tion		Moyenne centrée	Ecart- type
1.	30.	Investissements supplémentaires	0.77	0.67
2.	31.	Coûts de production supplémentaires	0.63	0.77
3.	35.	Incertitude sur conflit d'objectifs	0.62	0.88
4.	25.	Compétitivité internationale	0.57	0.86
5.	24.	Déplacement à l'étranger	0.47	0.83
6.	11.	Coûts administratifs trop grands	0.45	0.87
7.	23.	Influence de l'Etat augmente	0.41	0.97
8.	44.	Problèmes de compétences	0.39	0.97
9.	38.	Incertitude sur les secteurs	0.37	0.71
10.	29.	Charges suppl. pour les consommateurs	0.36	0.92

Quant aux questions ouvertes, la 13 porte sur le choix de l'instrument. La plupart des entreprises ont répondu à cette question par le fait que *la taxe est le meilleur instrument* (l'objection «les taxes ne sont pas le meilleur moyen pour réduire la pollution» est totalement infondée ou plutôt infondée pour 55.1% des sondés).

La dernière question ouverte portait sur l'acceptabilité générale des taxes. Les entreprises favorables aux taxes mentionnent principalement *l'efficacité de la taxe* et *la nécessité d'améliorer l'environnement* (32 entreprises), la conformité de l'instrument au marché (11), la justice du principe du pollueur-payeur (8), et la prise de conscience écologique (4). Une entreprise mentionne même le fait que la taxe incitative est le premier pas vers un développement durable.

Les entreprises défavorables mentionnent principalement *la méfiance envers l'Etat et la bureaucratie* ou *l'augmentation de la taille de l'Etat* (12), le problème d'une démarche isolée de la Suisse aussi bien sur l'environnement que sur la capacité concurrentielle (7), la réduction du confort due au fait que les substituts ne sont pas prêts (2) et le fait que l'argent investi en Suisse le serait avec plus d'efficacité dans les pays du Tiers-Monde pour réduire la pollution globale (2).

Enfin, la liberté était laissée aux entreprises de faire des remarques générales. Celles-ci sont extrêmement groupées: 11 mentionnent les questions de *coordination internationale* (6 du point de vue des distorsions concurrentielles, et 5 du point de vue de l'efficacité de mesures isolées en Suisse). Ensuite, 5 mentionnent *l'intervention de l'Etat* (quote-part de l'Etat constante, transparence et prévisibilité des taxes, elles doivent être justifiées).

6. Synthèse des résultats

L'efficacité de la taxe n'est pas mise en doute par des entreprises, confirmant ainsi les résultats de la théorie des externalités. La mesure est jugée efficace à long terme, en exerçant une stimulation et une incitation permanentes; les entreprises apprécient la référence au mécanisme du marché. L'instrument présentant le coût le plus faible pour les entreprises sera favorisé. Les nombreuses remarques du genre: «a-t-on vraiment le choix?» ou «il faut faire quelque chose pour nos enfants» montrent que l'état de l'environnement doit être amélioré. 77.8% jugent en tout cas que l'environnement n'est pas en bonne santé.

La taxe est l'instrument le plus efficace pour 55% des entreprises (question 13). Pour 63.9% des sondés, les réglementations coûtent plus cher à l'ensemble de l'économie (question 14). Les entreprises sont donc plus favorables aux taxes qu'aux

réglementations, malgré quelques adeptes de la réglementation, qui se sont manifestés dans les questions ouvertes: 10 entreprises estiment les réglementations plus efficaces que les taxes (question 13 bis), alors que 5 placent d'abord les certificats d'émission et 5 la négociation, deux autres instruments économiques.

6.1 *L'Etat, allié ou adversaire de l'entreprise ?*

Les résultats de l'analyse factorielle, de même que les objections classées d'après la moyenne et les réponses aux questions ouvertes montrent l'importance du facteur «Etat». Cela traduit un certain scepticisme par rapport à l'action des autorités. Celui-ci ne semble toutefois pas marquer un refus total, mais plutôt concerner des points précis de l'action étatique. Ainsi, le facteur 2 de l'analyse globale (facteur 1 des groupes) montre clairement les problèmes de dilution des compétences aboutissant au fait que la politique suivie n'est pas suffisamment claire pour permettre aux entreprises d'effectuer leurs choix dans un univers certain. De même, le facteur 3, celui de la politique fiscale et du conflit d'objectifs, amène une incertitude qui complique les décisions des entreprises, incertitude appuyée par le facteur 4.

Parmi les entreprises qui rejettent les taxes, la majorité s'oppose à l'augmentation de l'influence de l'Etat mesurée par des recettes fiscales en augmentation, une bureaucratie lourde et coûteuse, ou encore exprime une méfiance pure et simple envers la capacité de l'Etat à maîtriser des problèmes aussi complexes que celui des taxes. Parmi les objections dont la moyenne est la plus élevée, on en trouve 4 traitant de l'incertitude et de l'augmentation des coûts due à l'influence de l'Etat.

6.2 *La concurrence internationale*

Cet aspect vient en tête des remarques générales en fin de questionnaire. La distorsion de la concurrence est un des principaux effets pervers de la taxe incitative. D'un côté la taxe ne doit pas désavantager les producteurs nationaux par rapport aux producteurs étrangers, et d'autre part elle ne doit pas mener à une trop forte augmentation des coûts de production, ce qui influencerait leur capacité de survie à long terme. Dans l'immédiat en tout cas, la réponse à la question 21 montre qu'une telle augmentation ne serait problématique que pour certaines des entreprises «polluantes»: 18.6% des «pollueurs» estiment l'objection tout à fait fondée, et 27.9% plutôt fondée.

6.3 Comparaison avec la littérature sur l'acceptabilité des taxes

La littérature mentionne plusieurs éléments qui semblent indispensables pour une bonne acceptabilité des taxes incitatives.

L'*information* ciblée et préalable de toutes les parties intéressées est fondamentale pour l'acceptabilité d'une taxe. La manière d'introduire la taxe, les avantages attendus du point de vue économique et l'objectif environnemental doivent être connus et diffusés (OCDE, 1991a). L'élément incertitude qui ressort de l'analyse factorielle (facteur 4) ainsi que des objections moyennes montre que l'information en Suisse devrait porter spécialement sur l'objectif de la taxe et ses conséquences économiques.

Dans tous les cas il faut disposer d'un *instrument clairement défini*, dont le but est de protéger l'environnement et non pas de produire des recettes (Hahn, 1989). L'objectif ainsi que le calendrier doivent être clairs.

La *consultation* des groupes-cible est également importante, en particulier ceux dont l'opposition attendue est forte.

L'*introduction et l'élévation graduelle du niveau* des taxes est mentionnée par Hahn (1989) comme un des éléments indispensables à l'introduction de taxes⁴. Notre enquête quant à elle met plutôt en évidence la nécessité d'un délai avant l'application de la taxe, bien qu'une élévation graduelle soit aussi favorable à l'acceptabilité.

Enfin, il est souvent indispensable d'opérer une *compensation* des milieux qui vont être atteints par une telle mesure (OCDE, 1991a). Cette compensation touche deux aspects importants (Barde & Opschoor, 1994): les *échanges internationaux* et les *effets distributifs*. Afin d'éviter une trop grande distorsion de concurrence internationale, l'augmentation des coûts de production liés notamment à de nouveaux investissements nécessite une analyse approfondie. Une coordination internationale serait souhaitable. Quant aux effets distributifs, rappelons que la redistribution des recettes supplémentaires est automatique si la neutralité budgétaire est respectée.

Notes

¹ Une objection jugée infondée correspond à la valeur 1 ou 2, et une objection jugée fondée à la valeur 3 ou 4. On calcule la moyenne des réponses, corrigée pour les non-réponses. Puis on la centre en y retranchant 2.5 (la valeur moyenne des réponses proposées dans le questionnaire). Une moyenne centrée négative donne une objection considérée comme plutôt infondée, un chiffre positif une objection plutôt fondée.

² Par exemple: Allocution du Président central du TCS (25.6.1993), Moser & al. (1993), OCDE (1993a),

Stahelin-Witt (1991), TCS (1992), Von Weiszaecker & al. (1992), Protokoll des Zürcher Kantonsrates (1992).

- 3 Les entreprises ont ensuite été classées en deux groupes, les «pollueurs» et les «non pollueurs». Le groupe des «pollueurs» comprend les entreprises dont la production génère habituellement une forte pollution ou consomme beaucoup d'énergie, mais également celles qui font le commerce et la distribution de produits potentiellement polluants. On y trouve les entreprises des secteurs suivants: ciment, tuileries, câbles, caoutchouc, plastiques, commerce automobile, commerce d'huiles, de métaux, expédition, transports aériens, chemins de fer, industrie mécanique, métallurgie, production et distribution d'énergie, chimie et pharmacie, papier. Les «non pollueurs» sont les entreprises des autres secteurs.

Cette manière de faire, même si elle est quelque peu arbitraire pour des entreprises exerçant leurs activités dans plusieurs secteurs, est destinée à garantir une distinction aussi fiable que possible du point de vue de l'acceptabilité des taxes. Il ne s'agit pas de faire une évaluation normative des secteurs les plus polluants, mais de cibler les entreprises qui sont le plus susceptibles de s'élever contre les projets de taxes incitatives.

- 4 C'est cet élément qui a fait le succès du système de taxes sur les polluants de l'eau en France depuis 1969.

Références bibliographiques

- Barde J.-P. & J. Opschoor (1994), Environnement: du bâton à la carotte, *L'observateur de l'OCDE*, 186, février-mars.
- Baumol W.J. & W.E. Oates (1988), *The theory of environmental policy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cropper M.L. & W.E. Oates (1992), «Environmental Economics: A Survey», *Journal of Economic Literature*, Vol. XXX, June, 675-740.
- Hahn R.W. (1989), Economic Prescriptions for Environmental Problems: How the Patient Followed the Doctor's Orders, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 3 no 2, Spring, 95-114.
- Meier R. & F. Walter (1991), *Umweltabgaben für die Schweiz*, Chur/Zürich, Rüegger.
- Moser B., E. Scheidegger & M. Zürcher (1993), *Oekologisierung des Steuersystems*, Gesellschaft zur Förderung der schweizerischen Wirtschaft, Studie 2, Zürich.
- OCDE (1991), *Politique de l'environnement: comment appliquer les instruments économiques*, Paris, OCDE.
- OCDE (1993), *La fiscalité et l'environnement, des politiques complémentaires*, Paris, OCDE.
- Pearce D., E. Barbier & A. Markandya (1990), *Sustainable development: economics and environment in the third world*, London, London environmental economics centre.
- Protocole du Conseil d'Etat du canton de Zurich (1992), Motion Dr. Richard Gerster sur une réforme fiscale écologique, 31.8.92.
- Stählin-Witt E. (1991), «Konflikte und Widerstände», in *Mit Oekonomie zur Oekologie*, R.L. Frey & al., Basel, Helbing und Lichtenhahn.
- Touring Club Suisse (1992), *Besteuerung von Motorfahrzeugen*, Emmen.
- Von Weiszaecker E., J. Jesinghaus, S. Mauch & R. Iten (1992), *Oekologische Steuerreform: Europäische Ebene und Fallbeispiel Schweiz*, Chur, Rüegger.

